



## « Transcatégorisation » : transferts catégoriels à l'échelle de toutes les classes grammaticales

**Adlène Refes**

Université Mohamed Chérif Messaadia Souk Ahras, Algérie  
adleneres@yahoo.de

### Résumé

Notre objectif dans cet article est de montrer qu'il est tout à fait possible de généraliser les transferts catégoriels à toutes les classes grammaticales. Les transferts catégoriels ont tout le temps été limités aux quatre catégories grammaticales sémantiquement pleines : les noms, les verbes, les adjectifs et les adverbes. Etant donné qu'il n'existe aucune notion qui les recouvre à l'échelle où nous les appréhendons, nous proposons par conséquent de les décrire sous une nouvelle notion, la notion de transcatégorisation.

**Mots-clés** : transcatégorisation, transferts catégoriels, dérivation, translation, catégories grammaticales

### التحويلات الفئوية عبر جميع الطبقات النحوية

**المخلص:** يهدف المقال الى تبين إمكانية تعميم ظاهرة النقل الفصلي على الفصائل النحوية. و هناك اتفاق عام منذ فترة زمنية طويلة على أن النقل الفصلي يخص فقط الفصائل النحوية الكاملة دلاليا: الأسماء، الصفات، الأفعال و الظروف. و بانعدام وجود مفهوم شامل للنقل الفصلي على نطاق واسع يمكن دراسته من خلاله فأننا نقترح مفهوما جديدا وهو

«transcatégorisation»

**الكلمات المفتاحية:** transcatégorisation - النقل الفصلي - الاشتقاق - التحويل - الفصائل النحوية.

### "Transcategorization": categorical transfers at the level of all grammatical classes

### Abstract

Our objective in this article is to show that there is a possibility to generalize effectively the categorical transfers to all the grammatical classes. The categorical transfers have always been limiting to four grammatical categories semantically acceptable such as: the nouns, the verbs, the adjectives and the adverbs. As there is any concept to recover them, as a result we propose a new one which is the "transcategorization" notion.

**Keywords:** transcategorization, categorical transfers, derivation, translation, grammatical categories

## Introduction

Les transferts catégoriels ont été décrits sous plusieurs notions : transposition, dérivation ou affixation, translation. La première notion a été utilisée particulièrement par les grammairiens du début du XXe siècle (Lauwers, 2004 : 230). La notion de dérivation, est plus familière, vu son usage même dans le cadre des grammaires pédagogiques. La notion de translation est plus qu'une simple notion, elle est une théorie développée d'abord par Tesnière (1959), et à laquelle Lemaréchal (1989) a apporté quelques modifications, s'appuyant sur des faits appartenant à d'autres langues que le français. La théorie de la translation étend les transferts catégoriels au domaine syntaxique. D'un phénomène purement morphologique, elle en fait ainsi un phénomène également syntaxique. Selon Tesnière, non seulement les connexions syntaxiques sont conditionnées par les catégories des termes entre lesquelles elles s'établissent, mais la notion de catégorie elle-même s'étend à des entités syntaxiques qui dépassent les frontières du mot<sup>1</sup> et l'englobent : dans, par exemple :

(1) *L'orchestre de Paris...* : Le groupe de mots *de Paris* est, selon la théorie de la translation, un adjectif.

Que ce soit sous la notion de transposition, de dérivation ou celle de translation, les transferts catégoriels ont été limités aux quatre classes grammaticales sémantiquement pleines : les noms, les verbes, les adjectifs et les adverbes. Au-delà de ces quatre catégories, il n'est plus possible de parler de ce phénomène. Nous pensons en fait que cette limitation est due au statut particulier qui a été accordé à ces quatre catégories. Noms, adjectifs, verbes et adverbes ont de tout temps été distingués. Tesnière (1959 : 55) par exemple a appelé les mots appartenant à ces classes « mots constitutifs », les mots des autres classes étant « subsidiaires ». Moins loin de nous que Tesnière, un auteur comme Fradin (2003 : 17-8), distinguant, « à l'instar de nombreux autres linguistes », « entre catégorie lexicale majeure et catégorie lexicale mineure », range dans l'ensemble des catégories majeures les noms, les verbes, les adjectifs et uniquement les adverbes en *-ment*. Cet intérêt particulier pour ces quatre catégories grammaticales n'est rien d'autre que le produit d'une vision logico-pragmatique qui provient d'une tradition grammaticale qui remonte avant le XXe siècle. Les transferts catégoriels tels qu'ils sont décrits entre noms, adjectifs, verbes et adverbes, donnent l'image d'un système vivant, dont ces quatre catégories sont les seules à participer. Les autres catégories grammaticales sont reléguées au seul domaine du figement, ce qui interdit du même coup de considérer qu'elle puisse faire l'objet de quelque transfert que ce soit.

Notre objectif dans cet article est de montrer, à travers la notion de transcatégorisation, qu'il est tout à fait possible de généraliser les transferts catégoriels à toutes les catégories grammaticales, et que ces transferts, loin de répondre à des besoins syntaxiques, répondent plutôt à un besoin d'un ordre général qui ne se rapportent à aucun niveau d'analyse particulier.

## 1. Transferts catégoriels et niveau syntaxique

Comme nous l'avons déjà rappelé, la théorie de la translation a généralisé les transferts catégoriels au niveau syntaxique. Sur ce point, Lemaréchal (1989) a été plus explicite que Tesnière. Les modifications qu'il a apportées à la théorie de la translation concernent essentiellement cette généralisation. On considère communément que la catégorie grammaticale, ou nature grammaticale, est une propriété du mot, le mot apparentant bien sûr à un niveau de segmentation particulier. Puisqu'un transfert catégoriel nécessite un terme de départ et un terme, s'il est permis de dire, d'arrivée, la théorie de la translation, ainsi formulée, prévoit ainsi que le terme d'arrivée peut ne pas être un mot. En (1), *de Paris* n'est pas un mot, mais un groupe de mots, il s'agit donc d'une unité qui appartient à un niveau de segmentation supérieur à celui du mot. Nous pensons qu'une telle conception est contestable.

Ce qui permet de déterminer la catégorie d'un mot, c'est le fait qu'il appartienne à une classe particulière. Or, au-delà du niveau de segmentation du mot, les unités linguistiques ne sont plus classifiables au sens strict de ce terme. Au niveau syntaxique, on identifie par exemple des types de syntagmes : syntagme nominal, syntagme verbal, syntagme adjectival, etc. Mais ces types de syntagmes ne constituent pas des classes à proprement parler, des collections d'objets identifiables au-delà des contextes syntaxiques où ils peuvent apparaître. Dans l'exemple suivant :

(2) *Le président de la république a reçu le ministre des affaires étrangères.*

*Le président de la république* est, certes, un syntagme nominal, mais il n'appartient pas à une classe qui serait celle de tous les syntagmes nominaux. En dehors de cet exemple et de tous les contextes où il peut être employé, ce groupe de mot n'existe pas ; donc il ne peut pas être classifiable. Il n'existe qu'autant qu'existe le contexte où il apparaît. En (1), *de Paris* peut être remplacé par un adjectif épithète : (3) *L'orchestre parisien...*, mais lui-même n'est pas un adjectif pour les mêmes raisons : *de Paris*, étant une séquence de mots, n'est pas classifiable.

Il est certain que le changement de catégorie a, pour ainsi dire, des effets au niveau syntaxique : le passage, par exemple, du nom *Paris* à l'adjectif *parisien* entraîne des changements dans le comportement de l'adjectif produit par ce transfert :

(4) ? *L'orchestre de parisien...*

Cependant, le transfert lui-même, *Paris* → *parisien*, n'est pas de nature syntaxique, mais de nature morphologique en ce sens qu'il fait appel à des procédures qui ne relèvent pas du fonctionnement syntaxique : il est clair que l'ajout du suffixe *-ien* à la base *Paris* n'a rien de syntaxique. Les thèses de la grammaire transformationnelles peuvent contredire cette idée. Dans le cadre de ce modèle et concernant le même type d'exemples, on suppose l'existence d'une règle transformationnelle qui mènerait de *de Paris* à *parisien* (Monceaux, 1993). En grammaire transformationnelle d'une manière générale, la morphologie n'est pas appréhendée indépendamment de la syntaxe : on tend à expliquer tout ce qui est de nature morphologique par des mécanismes syntaxiques, faisant appel dans chaque cas aux transformations syntaxiques. Il faut noter que « le statut de la notion de transformation est...loin d'être clair. D'une part, diverses théories abstraites articulées autour de cette notion ont été proposées en vue d'intégrer les données qui s'accumulent, mais d'autre part, il est possible de considérer que la notion de transformation a un statut uniquement expérimental » (Gross, 1975 : 9). Revenons à notre exemple et faisons remarquer que, Monceaux, laquelle s'appuie sur les thèses transformationnalistes, souligne que

« les cas de non-alternance entre un N-a et un complément prépositionnel rendent très clair le fait que l'on n'a pas affaire à une classe lexicale d'adjectifs définissable au moyen d'une transformation régulière. Aussi la possibilité d'une paraphrase par la forme générale PrépDét N n'est-elle pas, répétons-le, une propriété définitoire de la catégorie lexicale N-a. » (1997 : 42).

Si la théorie de la translation généralise un type de propriétés des mots au niveau syntaxique, la grammaire transformationnelle fait l'opération contraire en étendant les règles syntaxiques à la morphologie. Les deux attitudes sont contestables. En fait, au-delà du mot, il y a des séquences de mots. Les séquences de mots sont étiquetables, mais non classifiables. Elles ne sont pas classifiables dans ce sens où elles ne constituent pas, comme nous l'avons déjà souligné, des collections d'objets, comme le sont les catégories grammaticales. Par conséquent, il y a une telle discontinuité entre les mots et les séquences de mots qu'il est impossible théoriquement de généraliser les propriétés des premiers aux seconds, et, en retour, d'étendre les règles de formation des seconds aux premiers. La seule

conclusion qui s'impose est que les transferts catégoriels sont un phénomène exclusivement morphologique, qui ne peut opérer qu'à partir des mots pour ne produire que des mots.

## 2. Modèle qualitatif ou modèle quantitatif ?

Comme nous l'avons déjà souligné, on accorde un statut particulier aux catégories sémantiquement pleines, en raison du fait que l'on pense d'une certaine manière que leurs éléments véhiculent l'essentiel, voire toute l'information transmise par la langue. Cela résulte de ce que, justement, elles soient sémantiquement pleines. Employés dans une phrase, les mots sémantiquement pleins ont des fonctions syntaxiques qui dépendent de leurs catégories grammaticales. En fait, chaque catégorie sémantiquement pleine est liée à des fonctions syntaxiques particulières. Un nom a en propre des fonctions nominales (sujet, objet), un adjectif est généralement épithète ou attribut, un verbe est par définition un prédicat, un adverbe fonctionne toujours comme un circonstant. Cette correspondance entre ces quatre catégories et les fonctions syntaxiques constitue un modèle qualitatif par rapport auquel ont été appréhendés les transferts catégoriels, d'où d'ailleurs la théorie de la translation. Autrement dit, s'il y a transfert catégoriel, c'est pour obtenir une catégorie rendant possible des connexions syntaxiques qui sont impossibles avec la catégorie de départ. C'est, en tous les cas, ce que dit clairement la théorie de la translation.

Les notions fonctionnelles sont des notions syntaxiques qui répondent à des besoins à la fois structurelles et logiques. Une fonction syntaxique est à la fois une position particulière dans le contexte phrastique correspondant à des propriétés distributionnelles précises, et une relation de détermination entre deux entités sémantiques. Or, les transferts catégoriels relèvent du niveau morphologique, lequel est autonome, qui se trouve en-deçà du niveau syntaxique et qui a ses propres règles de fonctionnement. Rien *a priori* ne permet de mettre en relation les notions fonctionnelles avec les transferts catégoriels. Il aurait été tout à fait possible que la langue fabrique des mots dans une nouvelle catégorie mais sans opérer un transfert catégoriel, et cela en fabriquant de nouvelles formes, sans reprendre des formes déjà existantes auxquelles il aurait suffi d'ajouter des affixes. Cette possibilité est tout à fait envisageable vu le nombre des phonèmes du français. Le nombre de mots existant en français n'épuisent qu'une partie infime de toutes les possibilités de séquences de phonèmes. On estime le nombre de mots utilisés par les locuteurs à 32000 mots (Malherbe, 1983). Mais si l'on fait un calcul purement théorique à partir d'un nombre arbitraire de phonèmes en deçà du nombre réel, on verra un énorme écart entre le nombre de séquences de phonèmes possibles et le nombre

de mots réels. A partir de 26 phonèmes, par exemple, il est possible de produire  $26 ! / (26-4) ! = 358800$  séquences de 4 phonèmes seulement. 32000 n'est même pas le quart de 358800. Ce simple calcul montre bien qu'il est tout à fait possible à la langue de fabriquer des mots sans opérer des transferts catégoriels, en reprenant des formes déjà existantes auxquelles s'ajouteraient des affixes. Il s'ensuit donc que les transferts catégoriels ne peuvent avoir pour finalité de rendre possibles des « connexions » au niveau syntaxique, comme le suppose la théorie de la translation.

Nous pensons en fait que la véritable raison des transferts catégoriels est à chercher ailleurs. En quoi est-il intéressant pour la langue de fabriquer les mots d'une catégorie B, en reprenant des formes existantes dans une catégorie A et en leur ajoutant quelques affixes pour faire la différence entre les mots des deux catégories ? Pour pouvoir répondre à cette question, il suffit d'imaginer l'autre situation où la langue fabriquerait les mots d'une catégorie B sans reprendre nullement les formes qui existent déjà dans la catégorie A. Rappelons qu'une forme particulière est bien sûr une séquence de phonèmes particulières. Soit donc une catégorie A avec  $n$  nombre de mots, et une catégorie B avec le même nombre de mots, les mots de B n'ayant aucun rapport morphologique avec les mots de A, de telle sorte qu'aucun mot de B ne ressemble morphologiquement, même en partie, à aucun mot de A. De cette manière, on aura exactement  $2n$  formes, c'est-à-dire la somme des mots des deux classes. Revenons maintenant à la première situation. Soit donc la catégorie A, avec  $n$  nombre de mots. Pour former les mots de la catégorie B, on ajoute à chaque mot de la catégorie A un affixe  $-a$ . Ainsi, si  $m_1, m_2, \dots, m_n$  sont les mots de A, les mots de B auront la forme  $m_1-a, m_2-a, \dots, m_n-a$ . Puisque les mots de A vont se retrouver d'une certaine manière en B, on aura en tout  $n$  formes. Il est très aisé de remarquer que  $n$  est la moitié de  $2n$ . Donc, la deuxième situation est source d'économie. Là se trouve, nous le pensons, la véritable raison et la véritable finalité des transferts catégoriels : rendre le système de la langue plus économique en faisant réapparaître dans les différentes classes grammaticales les mêmes formes.

Prenons l'exemple d'une famille de mots : (*il*) *admire, admiration, admirable, admirablement*. Dans chacun de ces mots, réapparaît la base *admir-*, le reste étant à chaque fois un affixe particulier. Cette réapparition constitue, d'un point de vue purement formel, une source d'économie. Car, dans le cas contraire, la langue, pour « dire2 » : *admiration, admirable, admirablement* fabriquerait d'autres formes en faisant recours à des séquences de phonèmes entièrement différentes l'une de l'autre, ce qui aura pour conséquence, si on s'élève à l'échelle de tout le lexique, l'épuisement du plus grand nombre de séquences possibles de phonèmes. C'est donc plus économique qu'une même séquence de phonèmes revienne, que de

faire appel à chaque fois à une séquence complètement différente. Mais au-delà de ces considérations de nature quantitative (pour ne pas dire probabiliste), il est à noter que, au niveau du locuteur, il est plus facile de mémoriser les mots où une même base réapparaît que des mots entièrement différents l'un de l'autre.

Si l'on néglige les affixes, les classes grammaticales étant, avant tout, des collections de mots, la réapparition des mêmes bases dans plusieurs classes différentes entraîne le fait que l'intersection de ces classes ne peut être vide. Ainsi, si A et B sont deux classes de mots distinctes, ayant en commun au moins une base, alors  $A \cap B \neq \emptyset$ . De cette manière l'effectif des séquences de phonèmes des deux classes diminue théoriquement. Le nombre de séquences de phonèmes entre les deux classes sera :  $\text{Card}(A \cup B) = \text{Card} A + \text{Card} B - \text{Card}(A \cap B)$ . Dans le cas où  $A \cap B = \emptyset$ , le nombre de séquences de phonèmes entre les deux classes sera juste la somme du nombre de mots de A et du nombre de mots de B :  $\text{Card}(A \cup B) = \text{Card} A + \text{Card} B$ . Il est clair que  $\text{Card} A + \text{Card} B \geq \text{Card} A + \text{Card} B - \text{Card}(A \cap B)$ . Cela revient à dire que dans le cas où l'intersection entre A et B n'est pas vide, le nombre de séquences de phonèmes entre ces deux classes est plus petit que dans le cas contraire, ce qui démontre notre idée de départ. Contrairement au modèle qualificatif admis par une majorité de linguistes et de grammairiens et qui mêle syntaxe et morphologie, ce modèle purement quantitatif montre un autre aspect des choses jusqu'ici insoupçonné. Faisons remarquer, en outre, que ce raisonnement que nous venons de faire, ne nécessite pas comme un point de départ la distinction entre les catégories sémantiquement pleines et les catégories sémantiquement vides.

### 3. De la dérivation à la transcatégorisation

Les seuls transferts catégoriels décrits jusqu'ici sont ceux observés dans le cadre de la dérivation. Reprenons l'exemple que nous avons utilisé plus haut : (*il*) *admire*, *admiration*, *admirable*, *admirablement*. Dans cet exemple, on a les transferts suivants :

(5a) (*il*) *admire* ↔ *admir-ation* ;

(5b) (*il*) *admire* ↔ *admir-able* ;

(5c) *admirable* ↔ *admirable-ment* ;

Chaque transfert s'opère par l'ajout d'un affixe à une base. Un affixe peut être comparé à une marque formelle : il n'est pas un mot dans ce sens où il n'est pas libérable (Martinet, 1979) : il ne peut apparaître dans un contexte libre ; son apparition ou sa suppression dans ces exemples permet le passage d'une catégorie à une autre : par exemple, l'apparition en (5a) de *-ation* produit le nom *admiration*, sa suppression fait revenir au verbe (*il*) *admire*. Un affixe fonctionne, à certains

égards, comme un trait distinctif au niveau phonématique. Prenons exemple du voisement. Ce trait pris séparément n'est pas un phonème ; il subdivise l'ensemble des phonèmes en deux classes : phonèmes voisés et phonèmes non voisés. Son apparition fait du phonème un phonème voisé, et son absence un phonème non voisé. On est, d'un point de vue schématique, en présence du même type de fonctionnement.

Schématisons le fonctionnement de la dérivation. Partant d'abord du fait qu'un affixe fonctionne comme une marque formelle, et qu'il est par là une marque formelle, et que la base peut ne pas être formée d'un radical. La dérivation consiste ainsi à ajouter une marque formelle à une base. Appelons cette marque formelle transcatégorisateur. Cette schématisation donne ainsi une nouvelle procédure comparable à la dérivation. Puisque la base n'est pas forcément faite à partir d'un radical, il est possible de généraliser cette nouvelle procédure à toutes les classes grammaticales, sans faire la distinction entre catégories pleines sémantiquement et catégories vides sémantiquement. Cette procédure généralisée à toutes les classes grammaticales est ce que nous appelons transcatégorisation. Lorsqu'elle opère un transfert catégoriel, la dérivation se révèle ainsi comme un cas de transcatégorisation, où la base est généralement formée d'un radical et où le transcatégorisateur est un affixe. La transcatégorisation n'impose pas de contraintes quant à l'ensemble des catégories qui devraient être concernées par les transferts, elle est généralisée à toutes les catégories grammaticales. Notre notion suppose ainsi qu'il y a transfert, par exemple, de *au-dessus*, à *au-dessus de* : *au-dessus* → *au-dessus de*. Le premier terme est une locution adverbiale, le second une locution prépositive. Dans ce transfert, le transcatégorisateur mis en jeu est *de*. Un transcatégorisateur étant une marque formelle, notre idée prévoit que *de* dans cette locution prépositive ne fonctionne pas comme une préposition. *De* ici devient comparable à un affixe. Bien sûr, si l'apparition de *de* donne la locution *au-dessus de*, sa suppression fait le travail inverse, en faisant revenir à la locution adverbiale *au-dessus* : *au-dessus de* → *au-dessus*.

Notre idée est, pour le moins, incompatible avec toutes les descriptions morphologiques faites jusqu'ici sur les classes grammaticales sémantiquement vides. Une locution comme *au-dessus de* est considérée comme une expression figée. Les éléments constitutifs d'une expression figée sont extrêmement contraints (Gross, 1996) : *impossibilité* de faire des substitutions, de faire des insertions, blocage des propriétés transformationnelles, opacité sémantique. *Au-dessus de* étant un mot, les trois premières propriétés peuvent s'expliquer autrement. Reste la dernière propriété, l'opacité sémantique. Cette propriété est l'effet de la globalisation du sens (Mejri, 1998a : 51) ; autrement dit, lorsqu'il y a opacité sémantique, le sens



ne se calcule pas à partir du sens de chaque constituant de l'expression figée, mais il est donné d'avance et est assumé par la totalité de l'expression. Concernant les locutions prépositives et conjonctives, Mejri (1998b : 46) pense que la globalisation du sens vient du caractère abstrait de ces locutions, étant donné que ces locutions structurent « les espaces linguistiques », non la pensée. Ainsi, la globalisation du sens s'opère exclusivement sur le plan de la forme. Rappelons d'abord que dans les langages formels, comme les langages mathématiques, où l'abstraction est à son point extrême, on n'a pas un phénomène de globalisation et de conceptualisation comme celui du figement dans le langage naturel. Dans notre exemple, *au-dessus (de, Ø)*, il n'est pas difficile de constater que l'idée principale qui fait le sens de cette locution vient du nom autour duquel elle est construite, le nom (*le*) *dessus*. S'il y avait opacité sémantique de quelque degré qu'elle soit, cela aurait été impossible. Si on substitue<sup>3</sup> à *dessus* un autre nom de la même classe sémantique, on aura une autre locution avec un autre sens :

(6) *au-dessus de, au-dessous de, au travers de, etc.*

La même chose s'observe dans le cas de la dérivation. Le radical est ce qui donne au mot son sens : le sens de *dé-localis-ation* vient essentiellement du verbe *localise* qui constitue le radical de ce mot. Lorsqu'on change de radical, on change de sens, et donc de mot, de la même manière qu'en (6) :

(7) *dé-localis-ation, dé-form-ation, dé-structur-ation, etc.*

(*le*) *dessus, (le) dessous, (le) travers* fonctionnent comme des bases respectivement dans *au-dessus de, au-dessous de, au travers de*, de la même manière que *localise, forme, structure* sont les bases dans *délocalisation, déformation* et *déstructuration*. Si donc il y avait opacité sémantique de quelque nature que ce soit, toute cette analyse aurait été impossible.

La comparaison entre (6) et (7) montre que, dans les termes de (6), il y a en fait deux marques formelles : *à* et *de*. Fonctionnant comme des affixes, *à* et *de* cessent du même coup de fonctionner comme des prépositions à proprement parler. C'est ce que nous allons essayer de montrer dans ce qui suit. Comparons les deux exemples suivants :

(8a) *J'aimerai avoir accès au dessous du dossier.*

(8b) *Glissez l'icône ou le raccourci au dessous du dossier.*

Dans les deux exemples, réapparaît le groupe de mots *au dessous du dossier*. Dans (8a), ce groupe de mots est un complément du prédicat nominal *accès*. Dans cet exemple, il a la structure suivante : *PrépDét N Modifieur*, avec *Prép* := *à*, *Dét* :=

*le, N := dessous, Modifieur := du dossier.* Le nom prédicatif *accès* se construit généralement avec la préposition *à*, ce qui explique la description que nous venons de faire. Ainsi, *au dessous de* dans cet exemple ne fonctionne pas comme une locution prépositive ; cette séquence est complètement libre. Cadiot (1997 : 25) a mis en évidence le fait que la préposition configure son régime. C'est ce qui s'observe, en (8a), avec les prépositions *à* et *de* : *à* configure *le dessous* en un objet de destination : c'est le *dessous du dossier* qui constitue ce à quoi on veut *accéder*, et non *le dossier* ; et *de* configure *le dossier* en élément déterminatif : il s'agit du *dessous du dossier* et non d'autres choses. Donc, dans cet exemple *à* et *de* gardent leur statut de prépositions, ce qui interdit à l'ensemble de *au-dessous de* de fonctionner comme une locution prépositive. Ce n'est pas ce qui s'observe en (8b). Dans cet exemple, *au dessous du dossier* est un complément du verbe *glissez*, il a la structure suivante : *PrépDét N*, avec *Prép := au dessous de, Dét := le, N := dossier*. Ce n'est pas du tout la même structure qu'en (8b). Dans ce cas, c'est l'ensemble *au dessous de* qui fonctionne comme une préposition et qui donne à *dossier* une configuration spatiale particulière de telle sorte que *le dossier* (Vandeloise, 1986). Ainsi, *le dessous* n'est plus un objet de destination, et *le dossier* n'est plus un élément déterminatif. Si dans cet exemple, *à* et *de* fonctionnaient comme des prépositions, *au dessous du dossier* aurait eu la même structure qu'en (8a).

Notons du reste que si *de*, dans *au-dessous de*, opère un transfert de la catégorie des adverbes à celle des prépositions, *à*, dans la même locution, opère un transfert de la catégorie des noms à celles des adverbes. Cela donne les transferts suivants :

(9) *(le) dessous ↔ au-dessous ↔ au-dessous de*

*(le) dessous* constitue de ce fait une base pour les trois termes.

Dans nos analyses, nous nous sommes limités à quelques exemples. La nature de notre exposé nous y contraint. Mais il est possible de généraliser ce que nous énonçons sur ces quelques exemples à tous les autres cas. Le principe reste en fait le même. Faisons remarquer également que les quelques exemples examinés jusqu'ici mettent en jeu à chaque fois un transcatégorisateur segmental. Mais il est des cas où la transcatégorisation s'opère avec un transcatégorisateur zéro. C'est le cas par exemple de la préposition *pour* lorsqu'elle est transférée dans la catégorie des adverbes :

(10) *Prenez les bourses d'aides à la création des écrivains, tout le monde est pour.*

Ou de l'article défini qui peut être transféré dans la classe des pronoms :

(11a) *Paul déteste le sport.*

(11b) *Paul le déteste.*

Même au niveau de la dérivation, il existe des transferts avec un affixe zéro (Martinet, 1979 : 239) : *(il) marche, (la) marche*.

La notion de figement constitue l'obstacle le plus important à la généralisation des transferts catégoriels à toutes les classes grammaticales. Mais comme nous venons de le montrer à travers les quelques exemples que nous avons étudiés, cette notion n'est pas aussi évidente que les analyses de ses tenants le laissent penser. Remettre en cause l'idée que le figement serait le seul procédé mis en jeu dans la formation des mots des catégories sémantiquement vides pourrait bien mener vers cette généralisation que nous défendons sous la notion de transcatégorisation.

Il nous reste pour finir un dernier problème à résoudre. En fait, la distinction entre catégories pleines et catégories vides n'est plus essentielle dans notre conception des transferts catégoriels. Il n'empêche cependant qu'elle reste problématique. Si les transferts catégoriels concernent toutes les catégories grammaticales, pourquoi se réalisent-ils d'une manière très élaborée dans le cadre des catégories sémantiquement pleines (jusqu'à l'emploi récursif des affixes), alors que dans le cas des autres catégories, ils se réalisent parfois d'une manière extrêmement rudimentaire ? Pour passer de l'article défini, *le, la, les*, à l'accusatif de la 3<sup>e</sup> personne, *le, la, les*, aucune procédure ne semble mise en œuvre. Certes, l'idée du transcatégorisateur zéro peut expliquer cet aspect rudimentaire du transfert dans ce type de cas, mais la différence se fait toujours sentir. Nous expliquons cette différence par l'effectif de mots de chaque catégorie. L'essentiel du lexique est partagé entre les catégories sémantiquement pleines, les autres catégories ayant un effectif de mots insignifiant par rapport aux premières. Il est tout à fait naturel que, à mesure que le nombre de mots augmente dans une classe grammaticale, les procédés de formation des mots dans cette même classe se complexifient, et vice versa.

#### 4. Transcatégorisation : quelques exemples illustratifs

Jusqu'ici, nous nous sommes limités à un exposé théorique. Nous allons dans ce qui suit donner quelques exemples empiriques de transcatégorisation. Les quelques exemples qui nous ont servi à faire notre démonstration dans la partie qui précède s'ajoutent tout naturellement à ceux-ci.

##### a) *Adv* ↔ *Prép*

Il y a plusieurs types d'adverbes qui peuvent être transférés dans la catégorie des prépositions. Des adverbes avec un sens spatio-temporel :

*En dessous* ↔ *en dessous de*, *à la fin* ↔ *à la fin de*, *au début* ↔ *au début de*, *à l'extérieur* ↔ *à l'extérieur de*, *au bord* ↔ *au bord de*, *au bout* ↔ *au bout de*, *en*

*bas* ↔ *en bas de*, *en haut* ↔ *en haut de*, *dedans* ↔ *dans*, *avant* ↔ *avant*, *après* ↔ *après*, etc.

La plupart de ces adverbess ont la forme d'un syntagme prépositionnel. Certains adverbess en *-ment* peuvent être transférés également dans la classe des prépositions :

*Antérieurement* ↔ *antérieurement* à, *postérieurement* ↔ *postérieurement* à, *comparativement* ↔ *comparativement* à, *indépendamment* ↔ *indépendamment* de, etc.

#### **b) Adv ↔ Dét**

Certains adverbess de quantité peuvent donner lieu à des déterminants. Cela s'explique facilement, étant donné que le rôle essentiel des déterminants est d'actualiser le nom qu'ils introduisent en le quantifiant.

*Beaucoup* ↔ *beaucoup de*, *peu* ↔ *peu de*, *tant* ↔ *tant de*, *trop*, *trop de*.

#### **c) Prép ↔ Subord**

Certaines prépositions peuvent être transférées dans la classe des subordinants, il suffit d'ajouter *que* :

*Avant* ↔ *avant que*, *après* ↔ *après que*, *depuis* ↔ *depuis que*, *dès* ↔ *dès que*, *sans* ↔ *sans que*, *pour* ↔ *pour que*.

#### **d/ Dét ↔ Pronom**

La plupart des déterminants, en plus des articles définis et indéfinis, peuvent fonctionner comme des pronoms, le cas de *certaines*, *plusieurs*, *autres*, etc. Ce phénomène peut s'étendre même aux déterminants numériques. En mettant de côté les déterminants numériques, il faut souligner que les transferts des déterminants en pronoms est extrêmement intéressant et nous pensons qu'il peut être en partie expliqué par l'étymologie des termes qui font l'objet de ce type de transferts. En fait, la plupart de ces termes ont fonctionné d'abord comme des pronoms.

#### **Conclusion**

Notre conception des transferts catégoriels est difficile à vérifier d'un point de vue expérimental. Cela constitue d'ailleurs un problème général en linguistique. La plupart des idées dans cette science, hormis peut-être le domaine de la phonologie, sont invérifiables d'un point de vue expérimental et d'un point de vue formel (au moyen de calculs abstraits). Cependant, cette conception des transferts catégoriels a l'avantage d'ouvrir la voie à la construction d'un modèle statistique, comme nous avons essayé de le montrer plus haut, ce qui pourrait peut-être servir à la vérifier.

## Bibliographie

- Cadiot, P. 1997. *Les prépositions abstraites en français*. Paris : Armand Colin.
- Fradin, B. 2003. *Nouvelles approches en morphologie*. Paris: P.U.F.
- Gross, G. 1996. *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*. Paris : Editions Ophrys.
- Gross, M. 1975. *Méthodes en syntaxe*. Paris : Hermann.
- Hjelmslev, L. 1968. *Prolégomènes à une théorie du langage*. Paris : Les éditions de Minuit.
- Lauwers, P. 2004. *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Etude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*. Leuven : Peeters, Bondgenotenlaan.
- Lemaréchal, A. 1989. Les parties du discours. Sémantique et syntaxe. Paris : P.U.F.
- Martinet, A. (Dir.) 1979. *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris : Crédif.
- Mejri, S. 1998a. « Le figement lexical : descriptions linguistiques et structuration sémantique ». In : *L'information grammaticale*, N° 76, p. 50-51.
- Mejri, S. 1998b. « La conceptualisation dans les séquences figées ». *L'information grammaticale*, N° 2, Numéro spécial Tunisie, p. 50-51.
- Monceaux, A. 1993. « Adjectivation d'un complément de nom ». *Linguisticae Investigationes XVII*: 2, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 375-404.
- Monceaux, A. 1997. « Adjectifs de relation, Complémentation et sous-classification ». *Langages*, N° 126, p. 39-59.
- Polguère, A. 2003. *Lexicologie et sémantique lexicale*. Québec : Les Presses Universitaires de Montréal.
- Tesnière, L. 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.

## Notes

1. Nous utilisons cette notion ainsi que la définit Polguère (2003 : 43).
2. La fonction essentielle de la langue est d'associer une forme à un sens, une expression à un contenu (Hjelmslev, 1968).
3. Il ne s'agit pas d'une substitution dans un sens syntaxique du terme. On se situe au niveau du mot, non aux niveaux supérieurs.
4. Faisons remarquer que les prépositions *à* et *de* sont les seules en français qui continuent à avoir le statut de marques casuelles.